

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2020

.....

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune afin de répondre aux mesures de distanciation liées au COVID, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Luc PLANCHARD, M. Loïc LAUBIER, Mme DE FIGUEIREDO Christelle, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Alain BAUGET
M. Julien BONETTI donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à M. Cyrille MARLE

Avant de commencer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à ce que soit fait une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner le point n°7 de l'ordre du jour en raison d'une prolongation de la date butoir pour la prise de décision relative au transfert du PLU de la Commune à la Communauté de Communes Les Bertranges.

Approbation du compte rendu du 25 septembre 2020

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, vote à l'unanimité.

Décision Modificative n°2 – Achat de 2 extincteurs pour la Mairie

Après les travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie, la Société NIEVRE PROTECTION INCENDIE est venue vérifier les extincteurs, cependant deux extincteurs supplémentaires sont nécessaires pour être aux normes de sécurité. La dépense n'étant pas prévue au budget primitif 2020, un virement de crédit du compte 21578 opération 172 au compte 21568 opération 176 doit être appliqué pour régler cette dépense.

Le Conseil vote à l'unanimité

Approbation du rapport annuel SIAEP de la Bourgogne Nivernaise – Exercice 2019

Comme chaque année, le SIAEP établit son rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Il est demandé au Conseil Municipal de présenter ce rapport pour l'exercice 2019.

M. Serge BULIN, délégué prend la parole et rappelle que ce syndicat a été créé par la fusion de 7 syndicats. La population desservie est d'environ 14041 habitants. , il énonce quelques chiffres :

8584 abonnés, 585 kms de réseau , 732571 m3 de consommés soit en moyennes 234 litres par abonné et par jour. Le rendement est de 81%

L'eau distribuée sur le syndicat est de bonne qualité bactériologique et physio-chimique.

Le budget du syndicat en 2019 est en recettes de :

1113037 € de recettes de vente abonnés (consommation)

571547 € de recettes de vente abonnés (abonnement)

48780 € de recettes vente eau (exportation)

Il indique que l'inconvénient de cette fusion est d'homogénéiser les tarifs et que la Commune avait des tarifs trop bas. Le lissage se fait sur 3 ans.

Il précise qu'à Saint Jean un traitement complémentaire a eu lieu pour les particules en suspension afin de rendre l'eau plus claire.

Après avoir entendu l'exposé de M. BULIN, le conseil vote :

14 voix POUR

1 abstention : M. FONTAINE

TARIFS 2020-2021 – TAXE ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs d'assainissement car de gros travaux sont à entreprendre à la station d'épuration prochainement.

Les tarifs passeront de :

0,50 € à 0,52 € le m3 pour la taxe

39 € à 42 € pour l'abonnement

Il y a environ 117 abonnés, cela représentera environ 600 € de recettes supplémentaires, soit environ 5 € par abonné.

La taxe de raccordement reste quant à elle à 2000 €

Le conseil vote à l'Unanimité cette augmentation.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE AU BUDGET COMMUNAL

M. le Maire informe le nouveau conseil municipal que le CCAS avait été dissous au 31 décembre 2019. Les recettes relatives aux concessions de cimetière étaient encaissées auparavant sur le budget du CCAS. La Trésorerie de la Charité sur Loire a demandé à ce que le conseil délibère afin que les nouvelles recettes provenant de l'achat de concessions puissent être encaissées sur le budget de la Commune.

M. BAUGET rappelle les tarifs pratiqués auparavant, soit

Concession de terrain : 100 € pour une trentenaire

200 € pour une cinquantenaire

Columbarium : 300 € pour 15 ans

M. le Maire propose de maintenir ces tarifs.

Le conseil vote à l'unanimité.

DEMANDE DE DETR POUR LA RÉPARATION DU PONT DE SOURDES ET DU GARDE-CORPS DU PONT DE PASSY

Afin de pouvoir financer cette opération onéreuse, la commune fait une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40% pour chaque pont , ce qui représente :

Pont de Sourdes :

Montant des travaux HT : 55073,50 €

Subvention DETR 40% : 22029,40 €

Autofinancement :	33044,10 €
<u>Pont de Passy :</u>	
Montant des travaux HT	3000,00 €
Subvention DETR 40%	1200,00 €
Autofinancement	1800,00 €

Le conseil vote à l'unanimité.

L'ensemble du conseil municipal souhaiterait qu'une étude soit faite pour évaluer le tonnage supportable sur le pont de sourdes et qu'une limitation de tonnage soit indiquée.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LA GESTION DES PERMISSIONS DE VOIRIE SUITE AU DÉPLOIEMENT DU TRES HAUT DÉBIT

Le Département se propose d'aider la Commune gratuitement pour la gestion des permissions de voirie relatives aux travaux établis par SFR lors de l'installation de la fibre.

Aussi le Département a établi une convention de partenariat pour cet accompagnement en définissant et organisant les interventions des deux parties.

Monsieur le Maire explique que la fibre pourra être installée de façon aérienne voire souterraine, comme il le pense à Rebilleau/Passy/la Verrinerie

M. FONTAINE précise qu'il faudra surveiller la remise en état de la chaussée en cas de tranchées.

Le Conseil vote à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-La DCE 2020 s'élèvera à 8700 € pour les travaux de voirie

-Le transfert de pouvoir de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes est possible à chaque renouvellement de la Communauté de Communes. Cependant un arrêté a été pris pour faire opposition au transfert de 5 compétences que M. le Maire souhaite garder, telles que :

- la collecte des déchets,
 - la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
 - la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie,
 - la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,
 - la sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant de ruine.
- Seule la compétence concernant l'assainissement non collectif (SPANC) sera transférée au Président de la Communauté de Communes les Bertranges

Le site internet est en plein développement.

La cuve de gaz se trouvant dans la cour de l'école a été changée et déplacée le mercredi 25 novembre 2020 afin d'être aux normes de sécurité

M. Le Sous-Préfet devait nous répondre sur la procédure à adopter pour la vente du véhicule Daccia DOKKER, sans nouvelle de sa part et selon les conseils de Mme JAOUEN de la Communauté de Communes, il va être procédé à sa vente en la publiant sur différents site internet.

L'achat de l'épareuse : Plusieurs devis ont été établis, seule la société CENTRAGRI propose un tarif intéressant Elle reprendrait l'ancienne épareuse au prix de 2500 € HT et le prix d'achat

de la nouvelle serait de 15.200 € HT. Ce prix est valable jusqu'au 30 novembre 2020. C'est pourquoi M. le Maire demande si la réservation de cet engin est acceptée par le Conseil. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Transports scolaires : Un point d'arrêt supplémentaire au Crot Guillot a été demandé par un parent d'élève. Une réunion étant organisée par la Région en Octobre 2020, Mme Bénédicte SURELLE, Maire-Adjoint et M. PERRAUD, parent d'élève concerné se sont déplacés pour faire cette demande. Un premier accord verbal leur a été donné mais quelques semaines plus tard la Région est revenue sur sa décision car le point d'arrêt supplémentaire obligerait le chauffeur de bus à faire demi-tour, ce qui est interdit par la loi ou soit il faudrait refaire le parcours, ce qui est impossible en cours d'année scolaire.

Alarme incendie : Il a été fait un contrôle des extincteurs dans les écoles et la société NIEVRE PROTECTION INCENDIE a pu remarquer lors de ses vérifications que l'alarme incendie de la Salle des Fêtes était hors service et qu'il n'existait aucune alarme d'incendie dans l'école. Un rendez-vous a été pris le samedi 5 décembre 2020 avec la Société afin de faire le point et de revoir l'alarme de la Salle des Fêtes et de chiffrer cette nouvelle installation.

Un mail a été adressé à M. MASSET de chez ENEDIS pour les fils électriques qui se trouvent dans les arbres rue des Traînes. M. LAUBIER voudrait connaître la suite donnée à sa demande. M. le Maire n'a pas encore obtenu de réponse et demande à ce qu'il soit relancé.

La commission des fêtes et cérémonies s'est réunie pour les fêtes de fin d'année et au vu de la crise sanitaire, il a été décidé d'offrir un colis alimentaire festif qui sera distribué à chaque personne à partir de 70 ans puisque le repas n'aura pas lieu.

Cimetière : M. Philippe PLANCHARD s'interroge sur le fait que dans certains cimetières les concessions qui semblent abandonnées et en mauvais état sont mentionnées par un petit écriteau. Quelles seraient les faisabilités pour le cimetière de Varennes-les-Narcy.

M. BAUGET précise que les pelles ont été levées entièrement entre Passy et Sourdes ainsi qu'à Sainte Hélène mais pas complètement et qu'après 5 heures, on pouvait constater qu'il n'y avait plus d'eau.

La séance a été levée à 19 h 30